



Conférence de presse du général de Gaulle (27 novembre 1967).

La conférence de presse de novembre 1967

## De Gaulle et Israël

***Dressant un vaste panorama de l'histoire des Juifs qu'il présente comme "un peuple d'élite sûr de lui et dominateur", de Gaulle épouse la cause arabe en considérant comme une intrusion la présence juive en Palestine.***

***Il exprime le sentiment qu'Israël a déclenché la guerre des Six Jours, non parce qu'il craignait pour sa sécurité, voire son existence, mais pour effectuer des conquêtes territoriales afin d'accroître sa population.***

### Journaliste 8

Mon général, la guerre ayant éclaté au Moyen-Orient il y a six mois, elle s'est terminée aussitôt ainsi que l'on sait. Que pensez-vous mon général de l'évolution de la situation dans ce secteur du monde depuis juin dernier ?

### Journaliste 15

Pourquoi considérez-vous que l'Etat d'Israël est l'agresseur dans la Guerre des Six Jours alors que c'est le président Nasser qui a fermé le détroit de Tiran ?

### Charles de Gaulle

«L'établissement, entre les deux guerres mondiales, car il faut remonter jusque-là, l'établissement d'un foyer sioniste en Palestine et puis, après la Deuxième Guerre mondiale, l'établissement d'un État d'Israël, soulevait, à l'époque, un certain nombre d'appréhensions. On pouvait se demander, en effet, et on se demandait même chez beaucoup de Juifs, si l'implantation de cette communauté sur des terres qui avaient été acquises dans des conditions plus ou moins justifiables et au milieu des peuples arabes qui lui étaient foncièrement hostiles, n'allait pas entraîner d'incessants, d'interminables frictions et conflits. **Certains redoutaient même que les Juifs, jusqu'alors dispersés, mais qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tous temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur, n'en viennent, une fois rassemblés dans le site de leur ancienne grandeur, à changer en ambition ardente et conquérante les souhaits très émouvants qu'ils formaient depuis dix-neuf siècles.** Cependant, en dépit du flot tantôt montant, tantôt descendant, des malveillances qu'ils suscitaient dans certains pays et à certaines époques, un capital considérable d'intérêt et même de sympathie s'était accumulé en leur faveur, surtout, il faut bien le dire dans la chrétienté ; un capital qui était issu de l'immense souvenir du Testament, nourri par toutes les sources d'une magnifique liturgie, entretenu par la commisération qu'inspirait leur antique malheur et que poétisait, chez nous, la légende du Juif errant, accru par les abominables persécutions qu'ils avaient subies pendant la Deuxième Guerre mondiale et grossi, depuis qu'ils avaient retrouvé une patrie, par leurs travaux constructifs et le courage de leurs soldats. C'est pourquoi, indépendamment des vastes concours en argent, en influence, en propagande, que les Israéliens recevaient des milieux Juifs d'Amérique et d'Europe, beaucoup de pays, dont la France, voyaient avec satisfaction l'établissement de leur État sur le territoire que leur avaient reconnu les Puissances, tout en désirant qu'ils parviennent, en usant d'un peu de modestie, à trouver avec leurs voisins un *modus vivendi* pacifique. Il faut dire que ces données psychologiques avaient quelque peu changé depuis 1956 ; à la faveur de l'expédition franco-britannique de Suez, on avait vu apparaître, en effet, un État d'Israël guerrier et résolu à s'agrandir. Ensuite, l'action qu'il menait pour doubler sa population par l'immigration de nouveaux éléments, donnait à penser que le territoire qu'il avait acquis ne lui suffirait pas longtemps et qu'il serait porté, pour l'agrandir, à utiliser toute occasion qui se présenterait. C'est pourquoi, d'ailleurs, la Ve République s'était dégagée, vis-à-vis d'Israël, des liens spéciaux et très étroits que le régime précédent avait noués avec cet État, et s'était appliquée, au contraire, à favoriser la détente dans le Moyen-Orient. Bien sûr, nous conservions avec le gouvernement israélien des rapports cordiaux et, même, nous lui fournissions pour sa défense éventuelle les armements qu'il demandait d'acheter, mais, en même temps, nous lui prodiguions des avis de modération, notamment à propos des litiges qui concernaient les eaux du Jourdain ou bien des escarmouches qui opposaient périodiquement les forces des deux camps. Enfin, nous nous refusions à donner officiellement notre aval à son installation dans un quartier de Jérusalem dont il s'était emparé et nous maintenions notre ambassade à Tel-Aviv. D'autre part, une fois mis un terme à l'affaire algérienne, nous avons repris avec les peuples arabes d'Orient la

même politique d'amitié, de coopération, qui avait été pendant des siècles celle de la France dans cette partie du monde et dont la raison et le sentiment font qu'elle doit être, aujourd'hui, une des bases fondamentales de notre action extérieure. Bien entendu, nous ne laissons pas ignorer aux Arabes que, pour nous, l'État d'Israël était un fait accompli et que nous n'admettrions pas qu'il fût détruit.

De sorte que tout compris, on pouvait imaginer qu'un jour viendrait où notre pays pourrait aider directement à ce qu'une paix réelle fut conclue et garantie en Orient pourvu qu'aucun drame nouveau ne vint à la déchirer.

Hélas ! Le drame est venu, il avait été préparé par une tension très grave et constante qui résultait du sort scandaleux des réfugiés en Jordanie, et aussi d'une menace de destruction prodiguée contre Israël.

Le 22 mai, l'affaire d'Aqaba, fâcheusement créée par l'Égypte, allait offrir un prétexte à ceux qui rêvaient d'en découdre.

Pour éviter les hostilités, la France avait, dès le 24 mai, proposé aux trois autres grandes puissances d'interdire conjointement avec elle, à chacune des deux parties, d'entamer le combat.

Le 2 juin, le gouvernement français avait officiellement déclaré qu'éventuellement il donnerait tort à quiconque entamerait le premier l'action des armes. Et c'est ce qu'il répétait en toute clarté à tous les États en cause.

C'est ce que j'avais moi-même, le 24 mai, déclaré à Monsieur Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël que je voyais à Paris. Si Israël est attaqué, lui dis-je alors en substance, nous ne le laisserons pas détruire, mais si vous attaquez, nous condamnerons votre initiative.

Certes, malgré l'infériorité numérique de votre population, étant donné que vous êtes beaucoup mieux organisés, beaucoup plus rassemblés, beaucoup mieux armés que les arabes, je ne doute pas que, le cas échéant, vous remporteriez des succès militaires.

Mais ensuite, vous vous trouveriez engagés sur le terrain, et au point de vue international dans des difficultés grandissantes d'autant plus que la guerre en Orient ne peut pas manquer d'augmenter dans le monde une tension déplorable et d'avoir des conséquences très malencontreuses pour beaucoup de pays. Si bien que c'est à vous, devenus des conquérants, qu'on en attribuerait peu à peu les inconvénients.

On sait que la voix de la France n'a pas été entendue, Israël ayant attaqué s'est emparé en six jours de combat des objectifs qu'il voulait atteindre.

Maintenant, il organise, sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsion et s'il manifeste contre lui la résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme, il est vrai que les deux belligérants observent pour le moment d'une manière plus ou moins précaire et irrégulière le cessez-le-feu prescrit par les Nations Unies mais, il est bien évident que le conflit n'est que suspendu et qu'il ne peut pas avoir de solution, sauf par la voie internationale.

Mais un règlement dans cette voie, à moins que les Nations Unies ne déchirent, elles-mêmes, leur propre charte, un règlement doit avoir pour base l'évacuation des territoires qui ont été pris par la force, la fin de toute belligérance, et la reconnaissance de chacun des États en cause par tous les autres.

Après quoi, par des décisions des Nations Unies avec la présence et la garantie de leurs forces, il serait probablement possible d'arrêter le tracé précis des frontières, les conditions de la vie et de la sécurité des deux côtés, le sort des réfugiés et des minorités et les modalités de la libre navigation pour tous dans le golfe d'Aqaba et dans le canal de Suez.

Pour qu'un règlement quelconque, et notamment celui là, puisse voir le jour, règlement auquel du reste, suivant la France, devrait s'ajouter un statut international pour Jérusalem.

Pour qu'un tel règlement puisse être mis en oeuvre, il faut naturellement, il faudrait qu'il eut l'accord des grandes puissances qui entraînerait ipso facto, celui des Nations Unies.

Et si un tel accord voyait le jour, la France est d'avance disposée à prêter son concours politique, économique et militaire, pour que cet accord soit effectivement appliqué.

Mais on ne voit pas comment un accord quelconque pourrait naître tant que l'un des plus grands des quatre ne se sera pas dégagé de la guerre odieuse qu'il mène ailleurs. Car tout se tient dans le monde d'aujourd'hui. Sans le drame du Vietnam, le conflit entre Israël et les arabes ne serait pas devenu ce qu'il est. Et si l'Asie du Sud-Est voyait renaître la paix, l'Orient l'aurait bientôt retrouvé, à la faveur de la détente générale qui suivrait un pareil événement.

Nous allons parler du Québec. Qui m'avait posé la question ? Je vous en prie. »

---

Source : [écoutez la conférence de presse](#)

Texte intégrale: <http://degaulle.ina.fr/Php/FichImpirable.php?IdentifiantFromFlash=Gaulle00139>